

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 35 Stages pédagogiques 2			
Code	PEGR2B35FR	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Erwin DEL COL (erwin.del.col@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degossérie@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PEGR1B01FR

Corequis pour cette UE : PEGR2B34FR

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR2B35FRA Stages pédagogiques 120 h / 12 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 120 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR2B35FRA Stages pédagogiques 120

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Code	13_PEGR2B35FRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La liaison entre les apports théoriques et la pratique professionnelle est une caractéristique essentielle de la formation en Haute Ecole Pédagogique. Les stages constituent à cet égard des moments clés de la formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Après avoir éprouvé son projet professionnel en Bloc 1 (deux semaines de stage d'observation participante), l'étudiant va être confronté aux premiers pas de la pratique durant quatre semaines (2 fois deux semaines). L'étudiant découvrira les facettes du métier dans différents contextes: préparer, planifier, prester, collaborer, etc. Plusieurs compétences seront visées :

- Maîtriser la didactique disciplinaire.
- Concevoir des dispositifs, des leçons, des séquences.
- Gérer les situations d'apprentissage en classe et commencer à réguler son action.
- Commencer à porter un regard réflexif sur son activité d'enseignant.

L'étudiant devra montrer sa capacité à faire face aux situations professionnelles en milieu réel avec une autonomie plus large que celle vécue en Bloc 1 et qui sera également de plus en plus renforcée en Bloc 3.

Les sous compétences 4.1, 5.3 et 7.4, bien que présentes dans la "fiche-chapeau", sont travaillées pendant les stages de Bloc 2 mais non évaluées.

Outre les sous-compétences présentes dans la "fiche-chapeau", les sous-compétences suivantes sont évaluées au cours des stages :

- 1.2 : Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non-verbal
- 3.1 : Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
- 3.3 : Mettre en oeuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- 5.1 : Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
- 5.4 : Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- 6.4 : Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- 6.5 : Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- 6.6 : Concevoir des dispositifs pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Quatre semaines de stage dans les différentes formes d'enseignement (enseignement général, différencié, technique et professionnel). Pratiquement, deux semaines sont organisées au Q1 et deux autres au Q2.

Démarches d'apprentissage

Plusieurs jours AVANT le stage, l'étudiant rencontre ses maîtres de stage (MdS) afin de recevoir les directives de travail et si possible observer son MdS. Dans la préparation de ses stages, l'étudiant est aidé par ses différents professeurs (professeurs de didactique des disciplines, professeurs de pédagogie, maîtres de formation pratique) ainsi que par ses MdS.

Tout au long du stage, le stagiaire reçoit aides et conseils qui contribueront à lui faire découvrir sa conception et sa pratique de l'enseignement et à ajuster celles-ci aux caractéristiques du terrain.

Les étudiants doivent participer à plusieurs activités en dehors des heures de cours (voir a plaquette d'information sur les stages : heures d'accompagnement) comme par exemples : rencontre avec les parents, participation à des conseils de classe, encadrer une visite, assurer des surveillances, etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Plaquette d'informations sur les stages de Bloc 2 et de Bloc 3 présentant toutes les modalités pratiques, les outils d'évaluation, les documents officiels...

+ consignes de la coordinatrice des stages

+ consignes spécifiques à la sous-section

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'accès aux stages est conditionné par la présentation d'un dossier suffisamment abouti présentant l'ensemble des démarches réalisées et les préparations des activités d'enseignement, ainsi que par une présence réelle en classe d'au moins 80 % avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille de compétences. Cette évaluation prend en compte les observations réalisées lors des visites des psychopédagogues et des didacticiens ainsi que les rapports d'évaluation remplis par les maîtres de stage et les évaluations des fardes de stage par les didacticiens et psychopédagogues. Elle est discutée et actée par un jury d'évaluation à l'issue des deux stages. Ces fardes de stage doivent être remises le lundi qui suit la fin du stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 120

Dispositions complémentaires

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50 %.

Conformément au RGE (article 112), les heures de stage non prestées car couvertes par un certificat médical ou par un motif légitime apprécié par la Direction et qui ne peuvent être récupérées au cours des stages sont a priori non remédiables.

Le non-respect des consignes administratives et/ou la remise d'une farde de stage non conforme aux exigences de la plaquette de stages et aux consignes spécifiques de la sous-section entraîne(nt) l'échec en stage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).